



Compte-rendu du conseil municipal du 19 novembre 2021

Etaient présents : M. Alain ROTH – Mme Martine LOHSE – M. Michel LAURENT – Mme Joëlle PAHIN – M. Francis USARBARRENA – Mme Stéphanie PACCHIOLI – M. Laurent TOURTIER – M. Yves BOITEUX – M. Didier COMTE – M. Claude BOURIOT – Mme Marie-Sophie POFILET – Mme Nathalie BELZ – Mme Céline POLLIEN-CHANVIN – Mme Christelle PIRANDA – M. Jean-François GOUX – M. Frédéric MAURICE – Mme Christelle VAUCLAIR – M. Sébastien ALZINGRE – M. Christopher BOREANIZ –

Avaient demandé à excuser leur absence :

Mme Catherine PETREQUIN qui donne procuration à Mme Martine LOHSE
Mme Marie-Eve LOUX qui donne procuration à Mme Joëlle PAHIN

Etaient absents :

Mme Chantal PIGNAUT
M. Antoine MONNIER

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal sous la présidence de monsieur le maire, Alain ROTH pour examiner l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du compte-rendu du 22 octobre 2021
2. FINANCES – décision modificative n° 5
3. FINANCES – modification des tarifs pour le marché de Noël
4. ENFANCE – Titre « Ville amie des enfants » validation du plan d'action 2020 - 2026 et autorisation à monsieur le maire de signer le protocole d'accord avec Unicef France
5. COMMERCE – ouvertures dominicales 2022 pour les commerces de détail alimentaire
6. AFFAIRES DIVERSES

Après avoir constaté que le quorum était atteint, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du code général des collectivités locales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil ; Madame Martine LOHSE a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

La séance est ouverte à 19 h 36

1. Approbation du compte-rendu du 22 octobre 2021

Le compte-rendu de la séance du 22 octobre 2021 est approuvé à l'unanimité.

2. FINANCES – décision modificative n° 5

Une décision modificative n°5 est nécessaire au budget général pour réajuster les crédits suivants :

Section d'investissement :

Dépenses :

Article 21318 – opération 656 – travaux EFS : + 2243.00 €

Deux devis complémentaires ont été validés en cours de chantier pour la motorisation des volets et pour le changement des luminaires par des LED.

Article 21318 – opération 658 – console programmation éclairage mairie : + 2325.00 €

A la suite d'une erreur matérielle, cette dépense avait été oubliée lors de l'établissement du budget.

Article 2151 – opération 588 – travaux aménagement carrefour Magny Bourlier : + 320 000.00 €

Lors de l'établissement du budget, il avait été prévu d'étaler la dépense sur deux exercices 2021 et 2022. Une somme de 890 000.00 € a été inscrite en 2021 sur un coût global de 1 146 209.24 € TTC hors révision de prix.

Ces travaux sont subventionnés à hauteur de 150 000.00 € dans le cadre de l'appel à projets voies cyclables du département, le solde doit être demandé avant le 30 novembre prochain. Les travaux ayant bien avancé, il est proposé de payer la totalité sur l'exercice 2021 afin de pouvoir obtenir la subvention escomptée.

Compensées par diminution de crédits :

Article 21318 – opération 648 – mise aux normes périscolaire Briand :
- 4568.00 €

Article 21318 – opération 576 – Travaux espaces de rencontres et d'échanges culturels (EREC) : - 320 000.00 €

Après intégration de la décision modificative n° 5,

Les dépenses et recettes de fonctionnement s'élèvent à
3 235 088.35€

Les dépenses et recettes d'investissement s'élèvent à
3 618 910.35 €

FONCTIONNEMENT											
Dépenses					Recettes						
Chapitre	Compte	Libellé			Montant	Chapitre	Compte	libellé		Montant	
Total Décision modificative n° 5					0.00 €						0.00 €
Total Dépenses fonctionnement après DM n° 5					3 235 088.35 €	Total Recettes fonctionnement après DM n° 5					3 235 088.35 €
INVESTISSEMENT											
Dépenses					Recettes						
Chapitre	Compte	Opération	Libellé		Montant	Chapitre	Compte	libellé		Montant	
21	21318	648	Mise aux normes périscolaire Briand		-4 568.00						
21	21318	576	Travaux Espace de Rencontres et d'Echanges Culturels (EREC)		-320 000.00						
21	21318	656	Travaux supplémentaires Etablissement France Services		2 243.00						
21	21318	658	Console programmation éclairage mairie		2 325.00						
21	2151	588	Travaux aménagement carrefour Magny Bourlier		320 000.00						
Total décision modificative n° 5					0.00						0.00
Total Dépenses investissement après DM n° 5					3 618 910.35 €	Total Recettes investissement après DM n° 5					3 618 910.35 €

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, la décision modificative n° 5 au budget général telle que proposée ci-dessus.

3. FINANCES – modification des tarifs pour le marché de Noël

Dans sa séance du 10 septembre 2021, le conseil municipal a fixé les tarifs du marché de Noël.

A la suite de difficultés rencontrées pour louer les grands chalets, il est proposé de diminuer le montant de la location fixée initialement à 230 € pour la ramener à 200.00 € pour le week-end entier.

De plus, il est prévu d'installer cinq stands à l'intérieur du bâtiment de la halle aux grains. Un stand sera attribué au comité local de l'Unicef du Doubs et sera gratuit.

Il est proposé une location de 30.00 euros par stand pour le week-end pour les quatre autres stands.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs suivants pour le marché de Noël 2021 :

- Chalet 2x2m² pour une journée : 70 €
- Chalet 2x2m² : 115 € pour le week-end entier
- Chalet 2x4m² : 200 € pour le week-end entier
- Stand intérieur : 30.00 € pour le week-end entier
- Manège : 30 €

4. ENFANCE – Titre « Ville amie des enfants » - validation du plan d'action 2020 - 2026 et autorisation à monsieur le maire de signer le protocole d'accord avec Unicef France

Dans sa séance du 25 septembre 2020, le conseil municipal avait souhaité faire acte de candidature au titre « ville amie des enfants » et s'était engagé à déposer un plan d'action municipale pour le mandat 2020/2026.

Par courrier du 27 octobre dernier, monsieur Jean-Marie DRU, président d'Unicef France, informe monsieur le maire de l'obtention du titre « ville amie des enfants » pour la période 2020-2026.

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le plan d'action municipal pour l'enfance et la jeunesse pour le mandat 2020 - 2026 annexé à la présente délibération et autorise monsieur le maire à signer la convention de partenariat avec Unicef France.

5. COMMERCES – ouvertures dominicales 2022 pour les commerces de détail alimentaire

L'entrée en vigueur de la loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques du 6 août 2015 a modifié l'article L 3132-26 du code du travail en permettant aux maires d'accorder une autorisation d'emploi des salariés dans le commerce de détail le dimanche.

Les commerces de détail alimentaire peuvent de façon permanente sans demande préalable, être ouverts le dimanche jusqu'à 13 heures.

Les commerces peuvent ouvrir de façon ponctuelle au-delà de 13 heures, par décision du maire après avis du conseil municipal, dans la limite de 12 dimanches par an au lieu de 5 auparavant.

La liste des dimanches concernés doit être fixée avant le 31 décembre de l'année en cours pour l'année suivante.

La dérogation est collective.

En contrepartie, les salariés ont droit à :

- Un salaire au moins double (soit payé à 200 % du taux journalier)
- Un repos compensateur équivalant en nombre d'heures travaillées ce jour-là, payé dans le cadre du maintien du salaire mensuel.
- Seuls, les salariés ayant donné leur accord par écrit peuvent travailler le dimanche.

Les enseignes Intermarché et Aldi sollicitent l'autorisation d'ouvrir trois dimanches après-midi, les 4, 11 et 18 décembre 2022. Le magasin LIDL n'a pas prévu d'ouvrir ses supermarchés à ces dates.

Cette autorisation s'étendra à tous les commerces de détail alimentaire.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise l'ouverture des commerces de détail alimentaire les dimanches 4,11 et 18 décembre 2022 après-midi.

6. AFFAIRES DIVERSES

Demande d'installation d'un food-truck, place Briand le vendredi soir et le dimanche midi :

Une autorisation a été donnée à un commerçant non sédentaire le mardi soir
Avis défavorable pour les autres jours

Quinzaine commerciale :

L'association des commerçants a été reçue à la maison des associations le 17 novembre dernier ; cette réunion avait pour but de relancer l'activité de l'association et d'organiser une quinzaine commerciale pour les fêtes de fin d'année.

La quinzaine se déroulera pendant trois semaines : des bons d'achats, paniers garnis et bouteilles de champagne seront à gagner.

Il est décidé une participation de la commune par des bons d'achats d'un montant de 20,00 euros par magasin ; une somme de 1000.00€ avait été prévue au budget à l'article 6713 « secours et dots ».

Marché de Noël - 3, 4 et 5 décembre :

Les chalets seront installés la semaine prochaine et décorés à partir du lundi 27 novembre.

Ouverture officielle le 3 décembre à 18 heures

Animations :

Chants par les enfants des écoles et par la chorale des murmures du Doubs

Samedi 18 h 30 : Percut Gym Twirl et groupe de danse « les dix qui dansent »

Animation et sonorisation par un DJ et show musical avec laser le samedi soir à raison de trois séances sur une façade d'un bâtiment municipal à partir de 20 heures – coût 5820,00 €

Repas des seniors le 8 décembre :

Les conseillers municipaux qui n'ont pas répondu doivent confirmer rapidement leur présence.

La séance est levée à 20 h 37